CLUB FRANÇAIS de l'AIREDALE TERRIER
& de DIVERS TERRIERS – (CFAT-DT)

Siège social : Domaine de la Rainerie - 89130 VILLIERS SAINT BENOIT
☎ **0608999871** Courriel : **CFATDT@gmail.com** site : **www.cfatdt.com**

COUPES DE FRANCE SCC DE BROUSSAILLAGE ONGULÉS ET PETIT GIBIER
RAPPEL DES CRITÈRES DE SÉLECTION

- Seuls les adhérents du CFAT&DT à jour de leur cotisation pour l'année en cours pourront proposer un chien à la sélection.

- Les chiens retenus pour représenter le CFAT&DT lors des Coupes de France de Broussaillage organisées sous l'égide de la SCC seront ceux qui auront obtenu les meilleurs pointages, et se seront montrés les plus réguliers dans leurs performances.

  - ONGULÉS : deux épreuves minimum seront nécessaires pour être sélectionnable (parcs d'au moins 20 hectares impérativement).

  - PETIT GIBIER : trois épreuves minimum seront nécessaires pour être sélectionnable.

    Épreuves organisées par le CFAT&DT, ou ses clubs partenaires du 3ème groupe (RAF, CJRT, JTCF, SBTCF).

- Sur ongulés comme sur petit gibier, seront prises en compte pour la sélection les épreuves qui se seront tenues *après* la Coupe de France 2021, et *pas moins de 30 jours avant* la Coupe de France 2022.

- Les adhérents souhaitant proposer un chien à la sélection (maximum 2 chiens) devront faire parvenir copie de l'intégralité du Carnet de Travail du/des chien(s) concerné(s) au Responsable de la Commission Utilisation, afin que la régularité dans la performance puisse être évaluée, et ce 1 mois avant la date de la Coupe de France de la catégorie pertinente, délai de rigueur.

- 4 chiens seront sélectionnés pour représenter le CFAT&DT, en Coupe de France SCC sur Ongulés comme sur Petit Gibier. Pour chacune de ces compétitions, 1 chien supplémentaire pourra être retenu en tant que « Réserve ».